

A mon avis, il n'existe aucune définition générale des partis à la Chambre et nous convenons de former ici cinq groupes. Votre Honneur a désigné une section de la Chambre à chacun d'entre eux. A mon sens, vouloir modifier cet arrangement en s'opposant à ce que les porte-parole des divers partis aient la chance d'exprimer leurs avis à l'appel des motions, c'est assurément aller à l'encontre de l'esprit de la dernière législature, du Parlement lui-même et des désirs de la population du Canada qui, de plein gré, délègue des représentants des cinq partis à la Chambre des communes.

M. H. A. Olson (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, à l'appui de l'argument logique qu'a invoqué l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, j'aimerais vous dire que ce que vous avez fait déjà, et répété cet après-midi, en permettant à un membre de chacun des partis de répondre à l'annonce faite par le premier ministre, est conforme aux usages et aux traditions de la Chambre. Quiconque soutient qu'une nouvelle définition du mot «parti» devrait s'appliquer en pareil cas tente de modifier cette vieille coutume.

• (3.00 p.m.)

Par exemple, entre 1958 et 1962, alors qu'il y avait huit représentants du parti CCF, devenu ensuite le Nouveau parti démocratique, car le parti a changé de nom pendant cette période, le chef d'un parti, ou le porte-parole choisi parmi les huit députés de ce parti, avait le privilège d'exprimer l'opinion de ce parti lorsque le premier ministre faisait une déclaration semblable à celle que nous avons entendue cet après-midi.

Je tiens aussi à vous signaler, monsieur l'Orateur, qu'en maintes occasions antérieures à cette époque, surtout de 1935 à 1957, il y avait des groupes représentés à la Chambre par huit, dix, douze députés—et même moins—qui avaient, néanmoins, l'occasion de faire connaître la politique de leur parti en réponse à ce genre d'annonce. Or, bien que le député de Winnipeg-Nord-Centre prétende que l'article 15 (2) a) du Règlement soit nouveau, la tradition a créé un précédent à cette nouvelle disposition du Règlement.

Au sujet de notre parti, monsieur l'Orateur, même si nous n'avons que cinq députés à la Chambre des communes, bien plus de 300,000 Canadiens, en fait, près de 400,000, ont voté pour notre parti. Ces personnes ont sûrement

droit à ce que leur opinion soit exprimée au sujet d'une déclaration de ce genre. En outre, monsieur l'Orateur, notre parti a des liens directs avec deux gouvernements provinciaux, soit un cinquième de tous les gouvernements provinciaux du pays. Votre Honneur comprend, j'en suis sûr, qu'il y a des rapports directs entre nos objectifs et les politiques de ces deux gouvernements provinciaux.

Lorsque le premier ministre fait une déclaration annonçant la tenue de négociations entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux—et tel était le sens de l'annonce faite cet après-midi par le premier ministre—des porte-parole représentant le même parti que les deux gouvernements provinciaux en cause devraient sûrement pouvoir exprimer leur opinion à ce sujet.

A mon sens, l'argument invoqué par le député de Cumberland n'est pas juste. Aussi, prendre en sérieuse considération ce qu'il propose cet après-midi, c'est aller à l'encontre des traditions et des pratiques de cette Chambre depuis 30 ans; ce serait enfreindre un principe admis par la Chambre lorsqu'elle a approuvé l'article 15(2)a) du Règlement. Cela porterait également atteinte, dans une certaine mesure, aux droits qu'ont quelque 400,000 personnes à ce que leurs opinions soient exprimées, et ce serait enlever à deux gouvernements provinciaux de notre parti la possibilité d'exprimer leur opinion au sujet de cette annonce.

M. John M. Reid (Kenora-Rainy River): Monsieur l'Orateur, comme vous le savez sans doute, je suis une sorte d'hybride en cette Chambre; je représente l'Association libérale-travailliste de Kenora-Rainy River. (*Applaudissements*) Je tiens à ce qu'on sache que je suis d'accord avec le député de Winnipeg-Nord-Centre et le député de Medicine-Hat. Peut-être devrais-je dire que, même si je trouve l'entourage sympathique au sein du parti libéral ici, il peut arriver que les courants changeants de la politique me forcent un jour à abandonner ce parti. (*Applaudissements*)

L'hon. M. Churchill: Dépêchez-vous avant qu'il soit trop tard.

M. Reid: Évidemment, monsieur l'Orateur, je parle de façon très hypothétique. Mais je tiens à prendre la parole à ce sujet, car je